

Logement : quels sont les gains énergétiques de MaPrimeRénov' ?

Publié le 12 octobre 2023

🕒 3 minutes

Par : [La Rédaction](#)

Mis en place depuis 2020, le dispositif MaPrimeRénov' permet d'obtenir une aide au financement pour des projets de rénovation énergétique totale ou partielle de logements. Une étude portant sur la période 2020-2022 fait un point sur les types de travaux engagés, les publics concernés et les gains énergétiques réalisés.

Poêle à bois, isolation, installation de pompes à chaleur... Les gestes de rénovation varient selon les spécificités des territoires (climat, ancienneté du parc de logements, logements collectifs dans les zones urbaines...).

Sur **1,7 million de dossiers déposés**, de 2020 à 2022, pour bénéficier de MaPrimeRénov', **84% des demandes ont été retenues** et près d'un million de projets sont allés au bout du processus avant la fin de l'année 2022, signale l'[étude de l'Observatoire national de la rénovation énergétique \(ONRE\)](#) publiée en octobre 2023.

Des économies d'énergie réalisées estimées à 6,7 terawatts-heure par an

En 2022, sur 747 000 dossiers déposés, 531 000 dossiers ont été soldés. Selon l'ONRE, les **économies conventionnelles d'énergie** réalisées sont estimées à **6,7 terawatts-heure par an (TWh/an)** en cumulant les travaux engagés et ceux aboutis. La **réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES)** générée par les travaux engagés est estimée à **1,56 million de tonnes d'équivalent CO₂ par an**.

Les recours au dispositif, une aide moyenne de 30% des travaux engagés, concernent avant tout les **maisons individuelles** (plus de 90% des bénéficiaires), en particulier les **habitations anciennes** (construites avant 1948 ou entre 1949 et 1974).

La **rénovation de systèmes de chauffage ou d'eau chaude sanitaire** constitue une grande partie des travaux de rénovation énergétique entrepris dans le cadre de l'aide (70% dont 21% de pompes à chaleur) largement devant l'isolation de toitures, de murs ou de fenêtres, qui nécessitent des délais plus longs.

Alors que cette **aide** était concentrée en **2020** sur les **ménages modestes**, l'étude note une évolution des publics qui font appel au dispositif avec une **aide sollicitée de plus en plus par des ménages appartenant à la tranche moyenne ou supérieure**, notamment depuis la fin du crédit d'impôt transition énergétique (CITE).

Les "passoires énergétiques" constituent une grande part des recours au dispositif de rénovation globale

S'agissant des **trois autres dispositifs de MaPrimeRénov'** (*MaPrimeRénov' Sérénité*, *Loc'Avantages* et *MaPrimeRénov Copropriétés*), ouverts aux **propriétaires – bailleurs ou occupants – et aux copropriétés**, pour une rénovation énergétique globale et sous condition d'un gain énergétique minimum, l'étude fournit quelques chiffres pour 2022 :

- 34 000 propriétaires occupants pour **MaPrimeRénov Sérénité** pour un **gain énergétique** estimé à **18 mégawatts-heure par an (MWh/an) et par logement** ;
- 4 100 propriétaires bailleurs pour **Loc'Avantages** pour un **gain énergétique** de **17 MWh/an et par logement** ;
- 25 900 logements en copropriété (pour des travaux dans les parties communes ou des travaux d'intérêt collectifs dans des parties privatives) pour **MaPrimeRénov Copropriétés** pour un **gain énergétique** estimé à **8,2 MWh/an et par logement**.

L'étude fait observer qu'une grande partie des logements concernés par ces aides pour une rénovation énergétique globale sont des "**passoires énergétiques**" (60% des logements pour *MaPrimeRénov' Sérénité*, trois quarts des logements dans le cadre de *Loc'Avantages*).